

## Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) 1907/2006, Règlement (CE) 1272/2008 et au Règlement (CE) 453/2010)

Date de publication : 28 juillet 2009  
Document n° : 0077600MS\_fr  
Date de révision : 14 août 2014  
Révision n° : 5

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identifiant du produit :

**Nom commercial (tel qu'indiqué sur l'étiquette) :** Matériau pour empreintes Genie® VPS  
**Numéro de référence/article :** 77600, 77605, 77610, 77615, 77620, 77625, 77630, 77635, 77640, 77645, 77650, 77651, 77655, 77700, 77705, 77710, 77715, 77720, 77725

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

**Utilisation recommandée :** Modèles d'empreinte  
**Restrictions d'emploi :** Réservé à un usage professionnel

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

**Nom du fabricant/fournisseur :** Sultan Healthcare  
**Adresse du fabricant/fournisseur :** 1301 Smile Way  
York, PA États-Unis  
**N° de téléphone du fabricant/fournisseur :** 1.201.871.1232 ou 800.637.8582 (Informations sur le produit)  
**Adresse électronique :** [customer.service@sultanhc.com](mailto:customer.service@sultanhc.com)

#### 1.4 N° de téléphone en cas d'urgence :

**N° de téléphone d'urgence :** 800.535.5053 (INFOTRAC)  
1.352.323.3500 (Appels internationaux - Appel en PCV)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

**Classification FDS/SGH :** Non dangereux  
**Classification UE (1999/45/CE comme modifié) :** Préparation non dangereuse

**2.2 Éléments de l'étiquetage :** Contient du fluorure de sodium

**2.3 Autres risques :** Aucun

### 3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélange

Composants dangereux	N° C.A.S. N° C.E.	Nom IUPAC	Classification de la substance	% poids
Composants de la base				
Polymère de silicone	Exclusif	Néant	Non classé parmi les substances dangereuses	30-60
Silice cristalline, quartz (non respirable)*	14808-60-7 /	dioxosilane	Carc 1 H350 STOT RE 1 H372 Xn 48/20	40-60
Composants du catalyseur				
Polymère de silicone	Exclusif	Néant	Non classé parmi les substances dangereuses	30-60
Silice cristalline, quartz (non respirable)*	14808-60-7 /	dioxosilane	Carc 1 H350 STOT RE 1 H372 Xn 48/20	40-60
Dioxyde de titane*	13463-67-7 / 236-675-5	dioxotitanium	Carc 2 H351	0,1-1

\*Le dioxyde de titane et la silice cristalline contenus dans ce produit sont inextricablement liés de manière qu'aucune exposition ne se produit dans des conditions d'utilisation et de manipulation normales  
**Se reporter à la Section 16 pour consulter le texte complet du SGH et des phrases H, ainsi que des classifications UE et des phrases R.**

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours :

Voies d'exposition	Directives de premiers secours
<b>Contact avec les yeux</b>	Essuyer l'excédent. Se rincer abondamment les yeux à l'eau pendant plusieurs minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Essuyer l'excédent. Laver la peau à l'eau et au savon.
<b>Inhalation</b>	Aucun soin nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion importante, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Peut provoquer une légère irritation oculaire.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucun dans des conditions d'utilisation normales.

**Remarque destinée aux médecins (traitement, examens et surveillance) :** Le traitement d'une surexposition doit viser à maîtriser les symptômes et l'état clinique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>5.1 Moyens d'extinction :</b>	Utiliser un moyen d'extinction approprié pour circonscrire l'incendie.		
<b>5.2 Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange :</b>	Aucun connu.		
<b>5.3 Conseils aux pompiers :</b>			
<b>Directives de lutte contre l'incendie :</b>	Refroidir les récipients et structures exposés à l'incendie en les arrosant d'eau.		
<b>Précautions destinées au personnel de lutte contre l'incendie :</b>	Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter un appareil respiratoire autonome à pression positive, ainsi qu'une tenue de protection complète pour tous les incendies impliquant des produits chimiques.		
<b>Équipements de protection recommandés pour le personnel de lutte contre l'incendie :</b>			
PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection individuelle et procédures d'urgence :</b>			
En cas de dispersion importante, porter un équipement de protection oculaire. Les petites dispersions n'exigent aucune précaution particulière.			
<b>6.2 Précautions environnementales :</b>			
En cas de dispersion accidentelle du produit, veiller à ce que ce dernier n'atteigne pas les égouts ni les cours d'eau. Signaler toute dispersion accidentelle aux autorités locales et nationales compétentes.			
<b>6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage :</b>			
Ramasser le produit avec une pelle et le déposer dans des récipients adaptés en vue de son élimination. Peut se révéler glissant. Laver la zone de dispersion à l'eau et au savon.			
<b>6.4 Références à d'autres sections :</b>			
Consulter la Section 8 qui décrit l'équipement de protection individuelle et la section 13 qui contient les informations relatives à l'élimination.			
<b>Équipements de protection individuelle recommandés pour le confinement du produit et le nettoyage de la zone contaminée :</b>			
PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter tout contact avec les yeux. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'emballage.

### 7.2 Conditions à respecter pour un stockage sans danger, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver à l'abri d'une chaleur extrême.

### 7.3 Utilisations finales spécifiques : Réserve à un usage professionnel.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle :

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Polymère de silicone	États-Unis	Aucune fixée
	Allemagne	Aucune fixée
	Grande Bretagne	Aucune fixée
	France	Aucune fixée
	Espagne	Aucune fixée
	Italie	Aucune fixée
	Union européenne	Aucune fixée
Quartz, silice cristalline	États-Unis	0,025 TWA ACGIH TLV (partie respirable) <u>10 mg/m<sup>3</sup></u> TWA US OSHA PEL (poussière respirable) % SiO <sub>2</sub> +2
	Allemagne	Aucune fixée
	Grande Bretagne	0,1 mg/m <sup>3</sup> TWA UL OEL
	France	0,1 mg/m <sup>3</sup> TWA INRS VME
	Espagne	0,1 mg/m <sup>3</sup> TWA VLA-ED (partie respirable)
	Italie	Aucune fixée
	Union européenne	Aucune fixée
Dioxyde de titane	États-Unis	15 mg/m <sup>3</sup> TWA US OSHA PEL (poussière totale) 10 mg/m <sup>3</sup> TWA ACGIH TLV
	Allemagne	1,5 mg/m <sup>3</sup> (poussière respirable) DFG MAK
	Grande Bretagne	10 mg/m <sup>3</sup> (inhalable) 4 mg/m <sup>3</sup> (poussière respirable) TWA UK OEL
	France	10 mg/m <sup>3</sup> INRS VME
	Espagne	10 mg/m <sup>3</sup> VLA-ED
	Italie	Aucune fixée
	Union européenne	Aucune fixée

**Valeurs limites d'exposition biologique :** Aucune fixée

## 8.2 Contrôles de l'exposition :

**Contrôles techniques appropriés :** Aucun contrôle spécifique nécessaire.

### Mesures de protection individuelle (EPI)

**Protection spécifique des yeux/du visage :** Éviter tout contact avec les yeux. Le port de lunettes de protection est obligatoire en cas de risque de contact avec le produit.

**Protection spécifique de la peau :** Aucune protection requise dans des conditions normales d'utilisation.

**Protection spécifique des voies respiratoires :** Aucune protection requise dans des conditions normales d'utilisation.

**Dangers spécifiques liés à la chaleur :** Sans objet

### Équipements de protection individuelle recommandés

PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	PROTECTION DE LA PEAU	PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	PROTECTION CONTRE LA CHALEUR
			

**Contrôles de l'exposition environnementale :** Aucun contrôle requis dans des conditions normales d'utilisation.

**Considérations générales en matière d'hygiène et méthodes de travail :** Il est recommandé de se laver les mains après utilisation.

**Mesures de protection lors de la réparation et de la maintenance des équipements contaminés :** Aucune mesure applicable pour ce produit.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

<b>Aspect :</b>	Pâte déclinée en plusieurs couleurs	<b>Limites d'explosivité :</b>	Sans objet
<b>Odeur :</b>	Légère odeur de baie.	<b>Pression de vapeur :</b>	Sans objet
<b>Seuil de détection olfactive :</b>	Non disponible	<b>Densité de vapeur :</b>	Sans objet
<b>pH :</b>	Non disponible	<b>Densité relative :</b>	Non disponible
<b>Point de fusion/congélation :</b>	Non disponible	<b>Solubilité :</b>	Nulle
<b>Point et intervalle d'ébullition initiaux :</b>	> 200 °C	<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau :</b>	Non disponible
<b>Point d'inflammabilité :</b>	> 212 °C	<b>Température d'auto-ignition :</b>	Non disponible

<b>Vitesse d'évaporation :</b>	< 1	<b>Température de décomposition :</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité :</b>	Non inflammable	<b>Viscosité :</b>	Non disponible
<b>Propriétés explosives :</b>	Néant	<b>Propriétés oxydantes :</b>	Néant

**9.2 Autres informations :** aucune disponible.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**10.1 Réactivité :** Aucune polymérisation, ni aucune réaction dangereuse ne sont à prévoir.

**10.2 Stabilité chimique :** Stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune connue.

**10.4 Conditions à éviter :** Chaleur extrême.

**10.5 Substances incompatibles :** Éviter les agents oxydants.

**10.6 Produits de décomposition dangereux :** La décomposition thermique du produit peut produire des oxydes de carbone et de la silice.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

#### **Effets potentiels sur la santé :**

**Contact avec les yeux :** Le contact direct peut provoquer une légère irritation accompagnée de rougeurs et de larmoiements.

**Contact avec la peau :** Aucun effet indésirable n'est à craindre dans des conditions normales d'utilisation.

**Ingestion :** Aucun effet indésirable n'est à craindre en cas d'ingestion de petites quantités de produit. Une ingestion massive peut provoquer des troubles gastriques accompagnés de nausées.

**Inhalation :** Aucun effet indésirable n'est à craindre dans des conditions normales d'utilisation.

**Effets chroniques sur la santé :** Aucun connu.

**Cancérogénicité :** Le dioxyde de titane est classé par l'IARC dans la catégorie des substances cancérigènes du groupe 2B (substances potentiellement cancérigènes chez l'homme). Le quartz, ou silice cristalline respirable, est classé par l'IARC dans la catégorie des substances cancérigènes du groupe 1 (substances cancérigènes chez l'homme) et par le NTP parmi les « substances connues pour leur effet cancérigène sur l'homme ». Ces composants sont encapsulés dans une matrice en polymère, ce qui empêche toute possibilité d'exposition par inhalation lors de l'utilisation ou de la mise au rebut du produit. Aucun des autres composants du produit ne figure parmi les listes de substances cancérigènes de l'OSHA, de l'IARC, de l'ACGIH, du NTP ou des directives de l'UE.

**Mutagénicité** : Aucun effet mutagène n'est à craindre.

**Affections médicales aggravées par l'exposition au produit** : Aucune connue.

**Données concernant la toxicité aiguë :**

Aucune donnée de toxicité disponible, mais le produit ne présente pas de toxicité aiguë.

**Données concernant la toxicité pour la reproduction** : Aucun effet tératogène ou sur la reproduction n'est à craindre.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) :**

Exposition unique : Aucune donnée disponible. Toutefois, aucun effet indésirable n'est à craindre.

Expositions répétées : L'inhalation de la silice cristalline respirable peut entraîner une maladie pulmonaire. Cependant, aucune quantité de silice cristalline respirable n'est présente et la silice est hermétiquement emprisonnée dans la matrice en polymère de manière à éviter toute exposition.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

**12.1 Toxicité :**

Aucun effet indésirable n'est à craindre sur les organismes aquatiques.

**12.2 Persistance et dégradabilité** : Ce produit s'élimine normalement par sédimentation ou dégradation.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** : Ce produit ne présente pas de potentiel de bioaccumulation.

**12.4 Mobilité dans le sol** : Aucune donnée disponible.

**12.5 Autres effets indésirables** : Aucun connu.

**12.6 Résultats de l'analyse PBT/vPvB** : Non nécessaires.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA MISE AU REBUT

**13.1 Méthodes de traitement des déchets :**

**Réglementations** : Mettre le produit au rebut conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur en matière de protection de l'environnement.

**Propriétés (physiques/chimiques) ayant une incidence sur la mise au rebut du produit** : Aucune propriété connue.

**Recommandations en matière de traitement des déchets** : Le traitement des déchets n'est pas nécessaire dans les conditions normales d'utilisation prévues.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>14.1 N° d'identification ONU:</b>	ADR/RID: Néant	IMDG: Néant	IATA: Néant	DOT: Néant
<b>14.2 Nom officiel</b>	ADR/RID: Non	IMDG: Non réglementé	IATA: Non	DOT: Non

<b>d'expédition ONU:</b>	réglementé		réglementé	réglementé
<b>14.3 Classe(s) de dangers liés au transport:</b>	ADR/RID: Néant	IMDG: Néant	IATA: Néant	DOT: Néant
<b>14.4 Groupe d'emballage:</b>	ADR/RID: Néant	IMDG: Néant	IATA: Néant	DOT: Néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	ADR/RID: Non	IMDG Polluant marin: Non	IATA: Non	DOT: Non
<b>14.6 Précautions spécifiques pour l'utilisateur :</b> Sans objet				

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :** Sans objet – le produit est transporté sous emballage.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :**

### Réglementation fédérale américaine

**Comprehensive Environmental Response and Liability Act de 1980 (CERCLA) :** Ce produit n'est pas concerné par la déclaration obligatoire prévue par le CERCLA. De nombreux États ont mis en place des exigences de déclaration de dispersions plus strictes. Le signalement des dispersions accidentelles est rendu obligatoire par certaines réglementations fédérales, étatiques et locales.

**Toxic Substances Control Act (TSCA) :** Ce produit est un dispositif médical et n'est pas concerné par les obligations de notification chimique prévues par cette loi.

**Classification de danger OSHA :** Produit non dangereux

**Clean Water Act (CWA) :** Non répertorié

**Clean Air Act (CAA) :** Non répertorié

**Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) Title III Information :**

**Catégories de danger au titre des articles 311/312 (40 CFR 370) de la loi SARA :**

<b>Danger immédiat :</b>	<b>Non</b>	<b>Danger lié à la pression :</b>	<b>Non</b>
<b>Danger retardé :</b>	<b>Non</b>	<b>Danger lié à la réactivité du produit :</b>	<b>Non</b>
<b>Risque d'incendie :</b>	<b>Non</b>		

**Ce produit contient le(s) composant(s) chimique(s) toxique(s) suivant(s) concerné(s) par les obligations de déclaration prévues par l'article 313 (40 CFR 372) de la loi SARA :**

<b>Composants</b>	<b>N° C.A.S.</b>	<b>% poids</b>
Néant		

### Réglementations d'État

**Californie :** Ce produit contient le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) connu(s) dans l'État de Californie pour leur capacité à entraîner le cancer, des anomalies congénitales ou des effets néfastes sur la reproduction :

<b>Composants</b>	<b>N° C.A.S.</b>	<b>% poids</b>
Néant		

### **Réglementations internationales**

**Réglementation REACH de l'UE :** Les substances contenues dans ce produit sont conformes à la réglementation REACH de l'UE en vigueur.

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

Texte complet des abréviations de classification utilisées dans les Sections 2 et 3 :  
Néant

Remplace la version en date du : 20 mars 2012

Résumé de la révision : examen complet, nouveau format

Date de préparation/révision de la FDS : 14 août 2014

Sources des données : US NLM ChemID Plus et HSDB, FDS de la substance pour la composition, IUCLID Dataset EU Chemical Bureau, ESIS, sites Internet des pays pour les valeurs limites d'exposition professionnelle.